



Choc voiture avec un tramway

Par **koursk**, le **16/04/2009** à **23:18**

Bonjour,

suite à un accident de la route avec un tramway mon assureur me semble un peu léger sur la question ne connaissant pas les responsabilités sur l'accident .

en effet je me suis engagé sur le croisement d'une rame de tramway réglé par un feu tricolore . celui-ci étant clignotant orange et venant de droite il me semblait avoir la priorité ;

malheureusement pour moi un tramway passe à ce moment-là et me percute à l'arrière gauche indiquant que j'étais déjà bien engagé et que je venais de droite . pourtant mon assureur doute que je sois prioritaire ?

Qu'en pensez-vous ? je vous précise qu'aucun panneau de passage à niveau ferroviaire n'est présent avant le carrefour et que ce feu tricolore était hors service depuis déjà deux ou trois jours selon des témoins de l'accident

merci d'avance

Par **Patricia**, le **17/04/2009** à **00:27**

Bonsoir,

Concernant la priorité aux trams, aux intersections (à Lyon...)

pas de priorité à droite, ni de feux tricolores...

Le panneau clignote rouge ou ORANGE, comme pour tous panneaux, DANGER

Arrêt obligatoire, le tram arrive.

Si il est éteint, voie libre, droit de passer.

Je ne comprends pas pourquoi vous êtes passé si il clignotait orange...
seul le vert l'autorise.

Pour moi votre assurance a raison, mais comme je ne suis pas spécialisée
Droit routier, je ne me prononce pas à 100 % et laisse la suite à un autre
superviseur.

PS : En conclusion, vous dites "ce feu tricolore était hors service" et auparavant "qu'il
clignotait à l'orange"

Votre message n'est pas cohérent...
Ou c'est moi qui suis fatiguée... ???

Dans les deux cas, il fallait vous arrêter par prudence, avant de vous engager.

Par **koursk**, le **17/04/2009** à **17:19**

merci pour votre reponse vous n etes pas fatigue en faite ce que je voulais dire ce que cette
intersection comme toute les autres d ailleurs a nice sont reglees par des feux tricolores qui
normalement passe du vert au rouge pour indiquer la priorite des vehicules . hors ce jour la le
feu du tramway ete defaillant donc le feu tricolore pour les vehicules qui emprunte ce
carrefour était clignotant orange .

Par **Patricia**, le **17/04/2009** à **18:28**

Bonsoir,

Renseignements pris aujourd'hui, il semblerait que la signalisation des Tramways est
normalement "propre" à chaque réseau de tram...

Mais de nombreux points communs restent quand même identiques.

Aux carrefours et/ou intersections, le disque clignotant du feu tricolore
indique un dérangement.

Le conducteur peut traverser de lui-même avec feux de détresse et à
moins de 10 kms/h.

Même en venant de sa droite, je ne pense donc pas, (c'est mon avis), que vous étiez
prioritaire sur ce tram ?

Ne voulant pas vous induire en erreur, contactez une auto école de Nice
en lui expliquant gentiment votre accident, je pense qu'elle vous renseignera.

Par **jeetendra**, le **17/04/2009** à **18:55**

bonsoir, il me semble que vous êtes en tort (imprudence caractérisé), surtout que le tramway est prioritaire sur sa voie, [fluo]votre assureur ne vous suivra pas[/fluo], c'est sur, courage à vous, cordialement

Tramways, piétons, automobilistes, motards, transporteurs, bus, cars, rolleurs, cyclistes... nous devons tous respecter les règles de sécurité édictées par le code de la route. [fluo]En un mot, le tram' est prioritaire [/fluo]! Au passage de voiries et autres ronds-points, le tram' déclenche le feu rouge - interdiction de passer.

Il suffit donc de respecter cette consigne pour éviter tout accident. Pour simplifier le propos, [fluo]le passage du tram' correspond à un passage à niveau... sans barrière. [/fluo]

Vert : je peux passer ;

jaune clignotant : je passe avec précaution ;

rouge : je m'arrête impérativement. Apprenons le tram' et circulons ensemble !

[fluo]En résumé pour les feux :[/fluo]

Clignotant ou non, au rouge, je m'arrête. A l'orange clignotant, je passe avec attention.

[fluo]Dans tous les cas, je reste prudent.[/fluo]

Par **Tisuisse**, le **18/04/2009** à **09:19**

Bonjour,

Mes collègues Patricia et Jeetendra vous ont répondu de façon affirmative, les torts sont à 100 % pour vous. En effet, quelles que soient les circonstances d'un accident avec un véhicule ferroviaire, c'est le véhicule ferroviaire qui a la priorité absolue. Désolé pour vous.